

Parlamentsdienste

Services du Parlement

Servizi del Parlamento

Servetschs dal parlament



Commissions de la sécurité  
sociale et de la santé publique  
Secrétariat  
CH-3003 Berne  
Tél. 031 322 99 27  
Fax 031 322 98 72  
www.parlement.ch  
sgk.csss@parl.admin.ch

**La Commission de la sécurité  
sociale et de la santé publique du  
Conseil national pendant la  
48<sup>e</sup> législature 2007 – 2011**

## **1 Mandat**

Selon l'art. 44, al. 1, de la loi sur le Parlement (LParl), les commissions législatives :

- a. a. procèdent à l'examen préalable des objets qui leur ont été attribués ;
- b. b. examinent et tranchent les objets sur lesquels elles sont appelées à statuer définitivement en vertu de la loi ;
- c. c. suivent l'évolution sociale et politique dans leur domaine de compétences ;
- d. d. élaborent des propositions visant à résoudre des problèmes relevant de leur domaine de compétences ;
- e. e. veillent, dans leur domaine de compétences, à ce que des évaluations de l'efficacité soient effectuées ; à cette fin, elles soumettent des propositions aux organes concernés de l'Assemblée fédérale ou donnent un mandat au Conseil fédéral ;
- f. f. tiennent compte des résultats des évaluations de l'efficacité.

Par décision du Bureau du 8 novembre 1991 et en vertu de modifications ultérieures, la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique s'est vu attribuer les domaines de compétences suivants :

- système de santé,
- politique de la santé,
- médicaments,
- drogues,
- produits toxiques,
- denrées alimentaires,
- prévention des maladies et des accidents,
- médecine du travail,
- assurance sociale,
- logement,
- prévoyance.

## **2 Objets traités pendant la 48<sup>e</sup> législature 2007-2011**

### **21 Répartition par type d'objets**

La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (CSSS-N) a procédé à l'examen préalable de 239 objets, qui se répartissent comme suit :

	<b>Type d'objet</b>	<b>Nombre</b>	<b>Remarques</b>
a.	initiative populaire	2	
b.	projet d'acte du Conseil fédéral	21	
c.	rapport du Conseil fédéral	14	
d.	co-rapport	3	
e.	consultation relative aux projets d'ordonnance du Conseil fédéral	7	

f.	examen préalable des initiatives parlementaires	69	21 « donner suite » / 37 « ne pas donner suite » / 11 retraits (1 classement suite au départ de l'auteur)
g.	avis sur les examens préalables conclus par une décision positive de la CSSS du Conseil des États	4	3 approbations
h.	examen préalable des initiatives de canton	12	2 « donner suite » / 10 « ne pas donner suite »
i.	élaboration d'un projet (iv. pa., iv. ct. 2 <sup>e</sup> phase, iv. com.)	12 +1  + 5	adoption  À la demande de la commission, une iv. pa. a été mise en œuvre par le CF dans le cadre de la modification d'une ordonnance  5 initiatives parlementaires classées
j.	projet de l'autre conseil (iv. pa. élaborée par une commission de l'autre conseil)	2	1 adoption / 1 rejet
k.	intervention de la commission	13	8 motions / 5 postulats
l.	motion de l'autre conseil (et motion de son propre conseil modifiée)	22	14 adoptions (sans modification) / 7 rejets
m.	pétition	17	17 ne pas donner suite (pris acte)
n.	objet interne	25	
o.	cas particulier		
	<b>Total</b>	<b>239</b>	

## 22 Projets d'acte du Conseil fédéral

Les principaux projets du Conseil fédéral étaient les suivants :



- [10.107](#) n Loi sur les épidémies. Révision
- [10.032](#) é 6<sup>e</sup> révision de l'AI. Premier volet.
- [09.076](#) n Loi sur la prévention
- [09.053](#) né LAMal. Mesures pour endiguer l'évolution des coûts
- [08.069](#) é LPP. Financement des institutions de prévoyance du droit public
- [08.047](#) n Loi fédérale sur l'assurance-accident. Modification
- [07.055](#) é LPP. Révision partielle. Réforme structurelle
- [07.030](#) é Loi sur les produits thérapeutiques. Révision partielle. Préparations hospitalières
- [05.094](#) n 11<sup>e</sup> révision de l'AVS. Introduction d'une prestation de préretraite
- [05.093](#) n 11<sup>e</sup> révision de l'AVS. Mesures relatives aux prestations
- [04.062](#) é Loi sur l'assurance-maladie. Révision partielle. Managed-Care

*Vous trouverez un résumé du message, du rapport et des délibérations dans Curia Vista (en cliquant sur les liens ci-dessus). Un classement thématique des objets est en outre disponible dans les [rétrospectives des législatures](#) proposées par le Service de documentation.*

Remarques concernant le traitement des projets d'acte au sein de la CSSS-N : La procédure accélérée, par laquelle les commissions des deux conseils examinent simultanément le même objet, s'est révélée inappropriée pour l'objet 09.053, car il s'agissait d'un projet trop complexe. Pour ce qui est du projet de révision de la loi sur l'assurance-accidents, la commission a, après plus de 40 heures de séance, rejeté le projet lors du vote sur l'ensemble, ce qui équivaut à une non-entrée en matière. En été 2009, le Conseil national est toutefois entré en matière sur le projet, qu'il a renvoyé à la commission pour que celle-ci procède à un nouvel examen par article. Les deux conseils ont ensuite renvoyé le projet au Conseil fédéral pour que celui-ci le remanie. À la session d'automne 2010, lors du vote final, le Conseil national a rejeté la dernière version du projet présentée par le Conseil fédéral, version dans laquelle ne figurait plus aucune des propositions présentées originellement dans le cadre des mesures urgentes visant à endiguer l'évolution des coûts de la LAMal (09.053 n). Il a également rejeté le projet portant sur la 11<sup>e</sup> révision de l'AVS (05.093 n). Il est ainsi apparu que, malgré l'important travail qu'effectuent les commissions sur chaque dossier, il devient de plus en plus difficile de parvenir à réunir une majorité pour ce qui est des projets importants et d'une grande complexité. Par ailleurs, la multiplication des initiatives législatives montre que les commissions ont de plus en plus tendance à modifier, dans une large mesure qui plus est, les projets présentés par le Conseil fédéral.

## 23 Élaboration d'un projet

Les principaux projets élaborés par la CSSS-N :

- [11.429](#) n Iv. pa. Tarmed. Compétence subsidiaire du Conseil fédéral (CSSS-N)
- [09.425](#) n Iv. pa. Article 64a LAMal et primes non payées (CSSS-N)
- [07.483](#) / [07.484](#) / [07.485](#) n Iv. pa. Égalité de traitement des médecins généralistes (Heim Bea / Meyer Thérèse/ Cassis)
- [07.455](#) n Iv. pa. Ratification de la Convention no 183 de l'OIT sur la protection de la maternité (Maury Pasquier)
- [07.436](#) n Iv. pa. Ne pas discriminer les travailleurs âgés. Modification de la loi sur le libre passage (Leutenegger Oberholzer)
- [07.419](#) n Iv. pa. Politique en faveur de la famille. Article constitutionnel (Hochreutener)
- [06.476](#) n Iv. pa. Un enfant, une allocation (Fasel)
- [04.439](#) n. Iv. pa. Groupe C. Loi sur les stupéfiants. Révision

*Vous trouverez un résumé du message, du rapport et des délibérations dans Curia Vista (en cliquant sur les liens ci-dessus). Un classement thématique des objets est en outre disponible dans les [rétrospectives des législatures](#) proposées par le Service de documentation.*

Le nombre accru d'examen préalable (cf. point 24) tient au fait que, durant cette législature, un nombre accru de projets d'acte ont été lancés par une initiative législative du Parlement. Cette façon de procéder génère une charge de travail considérable pour la commission, qui doit souvent instituer des sous-commissions pour élaborer les projets. À l'issue de débats longs et parfois houleux, deux initiatives parlementaires sur les prestations complémentaires pour les familles (modèle tessinois ; [00.436](#) / [00.437](#)) déposées en 2000 ont pu être classées lors de la session d'été 2001.

## 24 Examens préalables

Par rapport à la précédente législature, le nombre d'examens préalables des initiatives parlementaires (69) est légèrement supérieur – tout comme celui des initiatives de commission – et la tendance ne semble pas vouloir s'inverser. La situation est plus stable en ce qui concerne les initiatives des cantons. Toutefois, ces initiatives sont rarement approuvées : elles sont souvent soumises avec beaucoup de retard à la commission, si bien que la problématique qu'elles exposent soit n'est plus d'actualité, soit a déjà été traitée – voire résolue – dans un autre cadre (par ex. dans un projet du Conseil fédéral, lors du traitement de motions ou d'autres initiatives parlementaires, etc.).

## **25 Interventions**

Au cours de la présente législature, la CSSS-N a déposé moins d'interventions.

## **26 Consultations sur des projets d'ordonnance, information et coordination**

Outre les objets qui lui ont été attribués par les bureaux des Chambres fédérales, la CSSS-N, en vertu de l'art. 44, al. 1, let. c et d, LParl (cf. point 1), a traité divers problèmes d'actualité relevant de son domaine de compétences. Ainsi :

- La commission s'est régulièrement informée de l'évolution des problématiques actuelles, telles que l'épidémie due au virus H1N1, la stratégie adoptée par le Conseil fédéral pour lutter contre la pauvreté, les nouveaux tarifs des analyses de laboratoire et la stratégie de Cybersanté élaborée par la Confédération. Certains thèmes récurrents ont également retenu son attention, tels que la mise en œuvre du financement hospitalier, l'introduction des forfaits par cas en fonction des diagnostics (DRG), la qualité du système de santé et la mise en œuvre, par les cantons, du nouveau régime de financement des soins. Enfin, elle s'est penchée sur la problématique du versement, sous forme de rente, d'une partie de l'avoir LPP.
- La commission a régulièrement demandé à être consultée sur différentes révisions d'ordonnances, en vertu de l'art. 151 LParl. Elle a donc donné son avis sur les ordonnances relatives à la réforme structurelle de la LPP et au financement des institutions de prévoyance de droit public, sur les ordonnances relatives au financement hospitalier et au nouveau régime de financement des soins, ou encore sur l'ordonnance concernant la remise de moyens auxiliaires (notamment d'appareils auditifs) par l'assurance-invalidité.
- La commission a été consultée par le Conseil fédéral avant l'entrée en vigueur provisoire d'une convention conclue entre la Suisse et le Liechtenstein concernant l'attribution d'organes destinés à la transplantation.
- La commission a examiné les contrats de prestations de deux offices GMEB, à savoir la Centrale de compensation (CdC) et l'Institut de virologie et d'immunoprophylaxie (IVI).

## **3 Composition de la commission, sous-commissions**

### **31 Présidence**

- Président session d'hiver 2007 - session d'hiver 2009 : Jürg Stahl  
Présidente session d'hiver 2009 - session d'hiver 2011 : Thérèse Meyer

### 32 Membres de la commission

- Composition de la commission à partir de la session d'hiver 2007 : Baettig, Borer, Bortoluzzi, Cassis, Dunant, Fasel, Fehr Jacqueline, Goll, Graf Maya, Humbel Näf, Kleiner, Leuenberger-Genève, Maurer, Parmelin, Meyer Thérèse Rechsteiner Paul, Robbiani, Rossini, Ruey, Schenker Silvia, Scherer Marcel, Stahl, Triponez, Wehrli, Weibel
- Démissions et nouveaux membres depuis la session d'hiver 2007 :
  - Weber-Gobet remplace Fasel partir de la session d'hiver 2008
  - Gilli remplace Leuenberger-Genève à partir de 2009 ;
  - Estermann remplace Maurer à partir de janvier 2009 ;
  - Rielle intègre la commission au printemps 2009 en tant que membre supplémentaire ;
  - Prelicz-Huber remplace Graf Maya à partir de mai 2009 ;
  - Frehner remplace Dunant à partir de l'hiver 2009.

### 33 Sous-commissions

La commission a institué les sous-commissions suivantes (listes comprenant les membres actuels) :

- « **Familienpolitik** » – « **Politique familiale** » (00.436 n / 00.437 n ; 06.476 n) : *Rossini, Cassis, Estermann, Fehr Jacqueline, Gilli, Kleiner, Scherer, Stahl, Weibel* (En activité depuis l'été 2001, elle traite plusieurs objets.)
- « **BVG** » – « **LPP** » (03.432 n ; Legal quote, Altersgutschriften / bonifications de vieillesse : *Borer, Bortoluzzi, Parmelin, Rechsteiner Paul, Robbiani, Goll, Triponez, Weber-Gobet, Wehrli* (En activité depuis février 2001, elle traite plusieurs objets.)
- « **KVG** » – « **LAMal** » : *Humbel Näf* , Baettig, Borer, Bortoluzzi, Cassis, Gilli, Fehr Jacqueline, Rossini, Ruey, Stahl, Weibel (En activité depuis mars 2009, elle s'occupe du projet « Managed Care » ; d'autres objets lui seront ensuite attribués.)
- « **Keine Diskriminierung von Personen mit Behinderungen / Éliminer les discriminations pouvant frapper les handicapés** » (07.427 n) : *Triponez, Baettig, Bortoluzzi, Rielle, Schenker Silvia, Weber-Gobet, Weibel* (En activité depuis mars 2009.)

- « **AHV** » – « **AVS** » (05.093 n / 05.094 n) : *Robbiani*, Borer, Bortoluzzi, Egerszegi, Fasel, Goll, Meyer Thérèse, Parmelin, Rechsteiner Paul, Rossini, Triponez (En activité de mars à décembre 2007.)
- « **Drogenpolitik** » – « **Politique de drogue** » (05-05) : Fehr Jacqueline, Meyer Thérèse, Baettig, Cassis, Fehner, Prelicz-Huber, Schenker

## 4 Nombre de séances nécessaires

### 41 Commission

Ces travaux ont exigé au total 34 séances, équivalant à 71 jours de séance ou 399 heures (5,62 heures par jour de séance en moyenne).

Au total, 15 séances se sont déroulées en période de session (procédure d'élimination des divergences).

### 42 Sous-commissions

Ces travaux ont exigé au total 44 séances, équivalant à 44 jours de séance ou 118 heures (soit 2,7 heures par jour de séance en moyenne).

## 5 Travaux à venir

Thèmes importants de la 49<sup>e</sup> législature (2011-2015) entrant dans les domaines de compétences de la CSSS-N (selon l'état actuel des connaissances) :

- [11.034](#) n Loi sur les denrées alimentaires. Révision
- [11.030](#) é 6<sup>e</sup> révision de l'Al. Deuxième volet
- [11.062](#) é Oui à la médecine de famille. Initiative populaire
- Loi fédérale sur la surveillance de l'assurance-maladie sociale
- Révision de la LAMal visant à remédier aux inégalités financières existant entre les cantons dans le cadre des primes
- Révision de la loi sur les produits thérapeutiques
- 10.407 n Iv. pa. Exonérer les enfants du paiement des primes d'assurance-maladie (Humbel Näf)
- Registre national du cancer

- Stratégie Cybersanté (« e-Health »)
- Rapport du Conseil fédéral sur la prévoyance professionnelle

